

GT RELOCALISATION DES SERVICES LIAISON-RÉMUNÉRATION

UNSLR DE NE PAS Y TOUCHER

FO DGFIP

jeudi 25 mars 2021

n groupe de travail (GT) ayant pour thème la « relocalisation des services liaison-rémunération » (SLR) s'est tenu sous forme de visioconférence dans l'après-midi du jeudi 18 mars. Il faisait suite au GT du 25 novembre 2020 relatif à l'actualité de la fonction financière et comptable de l'Etat.

La réunion, qui se voulait « courtoise et d'information », selon les propos du chef de service de la fonction financière et comptable de l'État (2FCE) a duré environ une heure et l'unique page de l'unique fiche de ce GT « d'information » a été communiquée aux représentants du personnel le vendredi précédent à 19 h 30.

Une heure, une page, 500 mots

Une heure, une page, 500 mots, ce sont le temps et les moyens qui auront été accordés par la Direction générale (DG) pour informer les personnels sur les sujets suivants :

Centralisation de l'ensemble des payes de la DGFiP à RIOM dans le 63

La DG prévoit la centralisation de l'ensemble des payes de la DGFiP sur la DDFiP du Puy-de-Dôme, à Riom, qui fait partie des 66 communes retenues pour la relocalisation. Cette opération sera **engagée en 2021** avec comme cible la **création du SLR en septembre 2022**. La réassignation des payes de la DGFiP sera effectuée en deux vagues successives en **2022 et 2023**.

La DDFiP du 63 a été privilégiée dans la mesure où elle est déjà assignataire et siège d'un CSRH de la DGFiP. Toute cette démarche s'inscrit dans le cadre du dossier numérique de l'agent (GAUdDI), en expérimentation, sur plusieurs CSRH, en paye d'avril et qui permettra la suppression de l'envoi papier des justificatifs pour le visa de la paye (du CSRH au SLR).

Les payes des autres ministères ainsi que celles des établissements publics gérés en paye à facon resteront traitées à Clermont-Ferrand.

Les deux sites, qui ne sont distants que de 15 kilomètres, ne formeront qu'un seul service liaison rémunérations, ce qui permettra de «mutualiser certaines tâches», c'est-à-dire, pour **F.O.-DGFiP**, de supprimer des emplois.

« la productivité, ce n'est pas un gros mot »

La Direction Générale, bien que peu loquace sur le sujet a d'ailleurs confirmé qu'il «faut gagner de la productivité, ce n'est pas un gros mot.»

Effectivement, on ne peut qu'approuver les gains de productivité, s'ils s'accompagnent d'une amélioration des conditions de travail des agents ou d'un meilleur service rendu à l'usager (qui sont ici les mêmes).

Mais nous savons que les prétendus gains de productivité n'ont en réalité que 2 origines : les suppressions d'emplois et des conditions de travail dégradées.

D'ailleurs, le document fourni à l'appui de ce GT élude totalement l'aspect accompagnement RH et conditions de travail et les quelques renseignements fournis au cours des échanges sont les suivants :

- au 1er septembre 2022, 10 équivalents-temps plein travaillés (ETPT) rejoindront le SLR de RIOM
- au 1^{er} septembre 2023, 20 à 22 agents supplémentaires rejoindront l'équipe.

Chacun d'entre eux aura donc en charge la **paye de 3 000 à 3 500 agents** de la DGFiP et tous seront sous l'autorité du DDFiP du 63.

Malgré une nouvelle organisation à mettre en place, aucune création d'emploi n'accompagne cette restructuration aux enjeux considérables et dont les effectifs seront constitués des transferts liés à la perte d'activité des SLR «remettants».

Les agents qui souhaiteront suivre leur mission bénéficieront d'une priorité «dans la limite des emplois transférés».

Le SLR d'Ajaccio supprimé

Conséquence immédiate pour les services : le SLR d'Ajaccio sera supprimé, la Direction Générale jugeant cette disparition comme sans impact puisque les 3 ETPT concernés vont tous partir à la retraite.

Les collègues recevront un parcours de formation «adapté» mais qui «reste à préciser à ce stade». Tout au plus avons-nous appris que la Direction Générale espère que des agents du SLR de Clermont-Ferrand souhaiteront rejoindre celui de RIOM afin de constituer un «socle» de compétences.

Des groupes de travail se tiendront afin de mettre tout en œuvre pour faire «monter en compétence le SLR de Riom» et certains des modules de formation qui ont été refaits seront spécifiques à la nouvelle structure.

Rappelons que les Centres des Ressources Humaines (CSRH) sont, depuis le 19 novembre 2018, les seuls acteurs RH à traduire dans l'outil SIRHIUS les informations ayant un impact sur la paye des agents de la DGFIP.

Compte tenu de l'engagement et de la grande réactivité des collègues et de l'encadrement, la mission risque et audit (MRA) a présenté en juin 2020 un bilan qualifié de favorable du déploiement des CSRH.

Un GT CSRH ajourné toujours pas reprogrammé

Un GT dédié aux CSRH, programmé dans la précipitation, devait se tenir le 18 novembre 2020 afin d'évoquer un certain nombre d'ajustements indispensables mais ce GT avait été ajourné pour «raison technique».

Il n'a d'ailleurs toujours pas été reprogrammé.

C'est d'autant plus regrettable que parmi les préconisations de la MRA figure notamment le maintien d'une proximité entre CSRH et SLR alors que la réforme envisagée les éloigne.

Le bilan relatif à la mise en place des CSRH (GT du 18 novembre avorté) préconise même le «renforcement des liaisons entre les CSRH et leur SLR pour améliorer la bonne compréhension des rôles respectifs des deux structures : rencontres régulières, formalisation des décisions des gestionnaires pour assurer une bonne traçabilité, exploitation des retours de l'application PAY systématique par les CSRH, etc..»

Comment la création ex nihilo du SLR spécialisé de RIOM s'inscrit dans ces préconisations, nous n'en saurons rien.

Tout au plus le chef du service de la fonction financière et comptable de l'État (2FCE) nous a-t-il confirmé que la montée en compétence des CSRH avait été compliquée mais que «c'est ancien maintenant»... et «oui, nous serons vigilants mais il faut voir le verre à moitié plein».

Pour **F.O.-DGFiP** outre la dérive déshumanisée qu'entraîne une gestion RH à distance, la Direction Générale prend un risque énorme en s'engageant dans une réforme d'une telle ampleur au moment où le soutien de la MPRO-RH disparaît et alors que les CSRH n'ont que 2 ans d'existence.

Centralisation de l'ensemble des payes de l'INSEE à Metz

C'est une demande forte de la part de certains Ministères d'avoir un seul et unique SLR pour l'intégralité de leurs paies.

Devançant la demande de l'INSEE, la DG indique qu'elle «va prendre l'attache de la Direction de l'INSEE en vue de la centralisation de ses assignations».

La DDFiP de la Moselle est privilégiée en raison de sa proximité avec le CSRH de l'INSEE situé à Metz.

Le transfert de la DRFiP de Paris vers Metz porterait sur environ **5 500 dossiers** de paye et cette réassignation **pourrait intervenir en 2023**.

Centralisation des payes de la culture de la DRFiP 75 à Nanterre

Dans le même esprit, la DG va prendre l'attache du ministère de la Culture en vue de la centralisation de ses assignations sur la DDFiP des Hauts-de-Seine. Cette réassignation des payes **pourrait intervenir en 2023**.

Cette opération aboutirait à transférer environ **10 000 dossiers** de paye de la DRFiP de Paris à Nanterre et permettrait de mieux répartir les moyens sur l'Île-de-France en «allégeant la charge des services liaison-rémunérations de la DRFiP 75».

15 à 20 suppressions d'emplois à la DRFiP 75

Ce que la fiche ne dit pas mais que le chef de service finira par avouer, c'est que cette réorganisation s'accompagnera de « 15 à 20 suppressions d'emplois ».

On ne comprend pas vraiment ce qui constitue un « allègement de charges ».

Cette énième réforme censée s'inscrire dans le projet des « relocalisations » alors que ni Metz, ni Nanterre ne figurent dans les communes éligibles suscite évidemment de nombreuses inquiétudes de la part des collèques.

Le premier des sujets d'inquiétudes concerne la pérennité des SLR qui représentent encore environ 650 emplois et se voient, une fois de plus retirer une partie de leurs missions.

Après les annonces, le 25 novembre dernier, de centralisation des payes de la justice, de la pénitentiaire, de la protection judiciaire de la jeunesse, des personnels civils des armées, le chef de service 2FCE a bien du mal désormais à nous laisser croire que les SLR ne sont pas menacés.

C'est sans doute la raison pour laquelle l'information sur les effectifs reste si diffuse, voire si trouble.

Au SLR parisien, l'activité «culture» représente 15 à 20 emplois et selon la DG, « la réorganisation ne remet pas en cause l'existence du service qui fait 80 ETP, il est trop gros et 15 à 20 ETP seront supprimés mais son existence n'est pas compromise.»

Le chef de service 2FCE conclut : «Au terme des réassignations, les SLR pourront continuer sereinement.»

Circulez, il n'y a rien a voir

Finalement, pourquoi nous inquiétons nous tellement?

En donnant l'impression de ne pas y toucher, la Direction Générale s'occupe de tout et ça l'arrange :

- L'accompagnement RH ? « c'est du classique, le packaging habituel s'appliquera : PRS et CIA ».
- La formation ? « il y a des travaux qui sont en cours. Et si la crise perdure, « des e-formations sont en préparation ».

En résumé, circulez, il n'y a rien à voir!

Quand certains syndicats se félicitent de l'obtention d'un rétroplanning au cours des échanges, F.O.-DGFiP continue d'exiger le retrait du NRP et des réformes en cours.